



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2009
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6252^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège,
à New York, le lundi 21 décembre 2009, à 11 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 6252^e séance, tenue à huis clos le 21 décembre 2009, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Rapports du Secrétaire général sur le Soudan".

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité les représentants des États Membres qui en avaient fait la demande à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Comme suite aux décisions prises à la 6251^e séance, le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité S. E. M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine, et S. E. M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil et S. E. M. Ping ont eu un échange de vues. »

